

# Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Logements privés

### Programmation 2018



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

En 2018, les interventions de l'Anah s'inscrivent dans la continuité des annonces faites par le gouvernement pour la rénovation énergétique des bâtiments. Le grand plan d'investissement permettra de poursuivre le développement du programme Habiter Mieux (HM) en remplacement du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART). L'objectif national est de 75 000 logements financés par l'Anah par an pour les 5 prochaines années.

Cette ambition se traduit en PACA par un objectif de 5 896 logements à rénover dont 3 911 logements pouvant bénéficier de la prime HM. Cet objectif se décompose comme suit :

- 3 115 logements financés par une aide individuelle
- 2 781 logements financés par une aide aux syndicats de copropriétaires.

L'enveloppe pour atteindre cet objectif est de 37,2 M€ dont 5,3 M€ de prime Habiter Mieux.

### NOMBRE DE RÉNOVATION PAR TERRITOIRE DE GESTION

La répartition entre territoires a été présentée pour avis au CRHH le 21 février 2018 et a recueilli un avis favorable. Cette répartition repose, pour les objectifs PO et PB, à la fois sur le « potentiel » du territoire observé à partir des indicateurs Propriétaires / Locataires très modestes (source Filocom 2013) et la capacité à faire du territoire calculée sur la moyenne de la production des années 2016 et 2017. S'agissant des objectifs copropriétés fragiles, les critères de répartition retenus sont l'expression des besoins des territoires et la part de copropriétés C et D\* (source filocom 2013) construites entre 1949 et 1974 (à l'exclusion de celles ayant moins de 75 % de résidences principales), ce dernier critère permettant de cibler les potentielles passoires énergétiques.

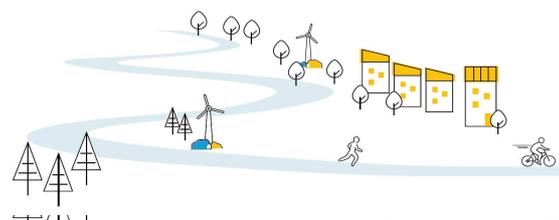
Concernant l'objectif copropriétés en difficulté, il est mis en réserve régionale, au même titre que l'objectif de 15 PB Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI).

Si l'objectif copropriétés est globalement identique à 2017, il faut noter que celui des copropriétés fragiles est 2 fois moins élevé qu'en 2017 mais qu'à l'inverse, l'objectif en copropriétés en difficulté est passé de 100 logements en 2017 à 1 581 logements en 2018.

	Nombre de logements										
	Propriétaires Bailleurs		PO** Habitat Indigne / Très Dégradé		PO Energie		PO Autonomie		Copro. Fragiles		Copro. en Difficulté
	objectif 2018	réalisé 2017	objectif 2018	réalisé 2017	objectif 2018	réalisé 2017	objectif 2018	réalisé 2017	objectif 2018	réalisé 2017	objectif 2018
DDT 04	12	9	11	3	89	52	35	51	68	0	
DDT 05	10	18	23	19	123	104	30	48	66	0	
DDTM 06	15	3	14	3	107	33	32	10	84	0	
MNCA	43	43	47	27	219	96	63	61	193	8	
CASA	5	0	6	3	53	29	17	16	40	0	
DDTM 13	9	10	3	0	40	20	17	26	7	0	
MAMP	119	156	79	43	597	298	199	266	286	0	
ACCM	9	15	15	14	52	40	18	28	26	0	
DDTM 83	69	70	41	8	250	50	88	42	264	0	
CAD	4	0	3	0	34	9	8	2	16	0	
DDT 84	40	40	33	16	326	280	93	113	150	0	
Réserve	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 581
<b>PACA</b>	<b>350</b>	<b>364</b>	<b>275</b>	<b>136</b>	<b>1890</b>	<b>1011</b>	<b>600</b>	<b>663</b>	<b>1 200</b>	<b>8</b>	<b>1581</b>

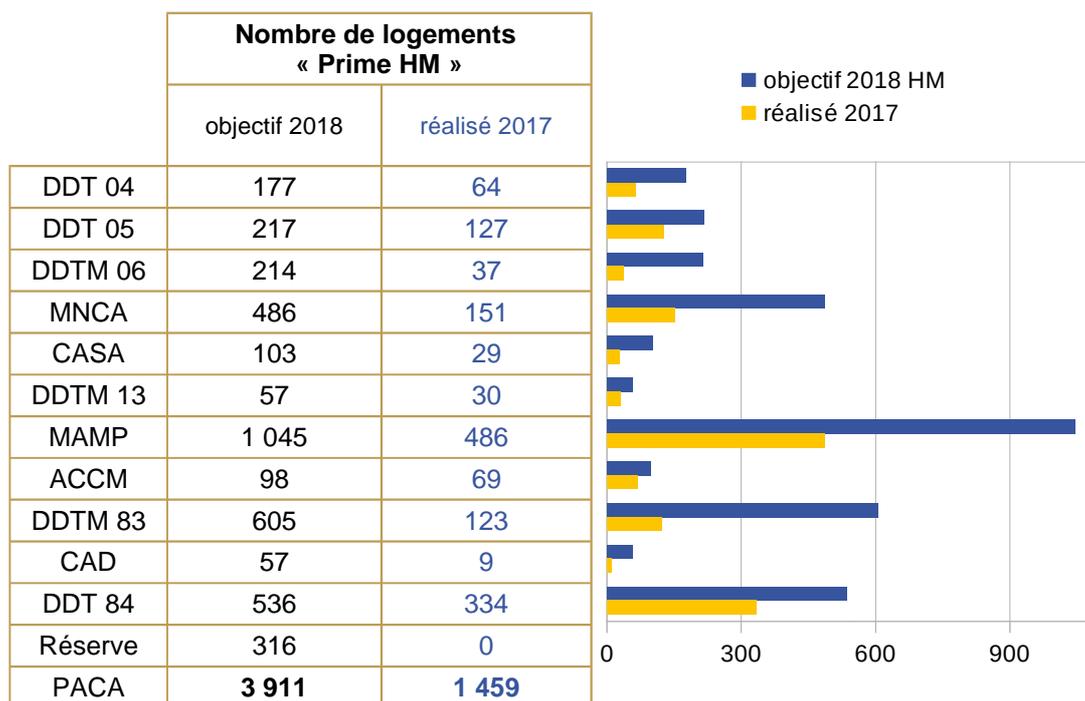
\* Classification des copropriétés de A à D. Du plus faible au plus fort risque de fragilité, selon des critères techniques et financiers

\*\* Propriétaires Occupants



## OBJECTIFS HABITER MIEUX

L'objectif de 3 911 logements primés HM correspond à 100 % des PO Energie et Copropriétés fragiles, 80 % des PO HI-TD et des PB et à 20 % des logements copropriétés en difficulté. Les logements rénovés au titre de l'autonomie et les PB MOI ne sont pas primés HM.

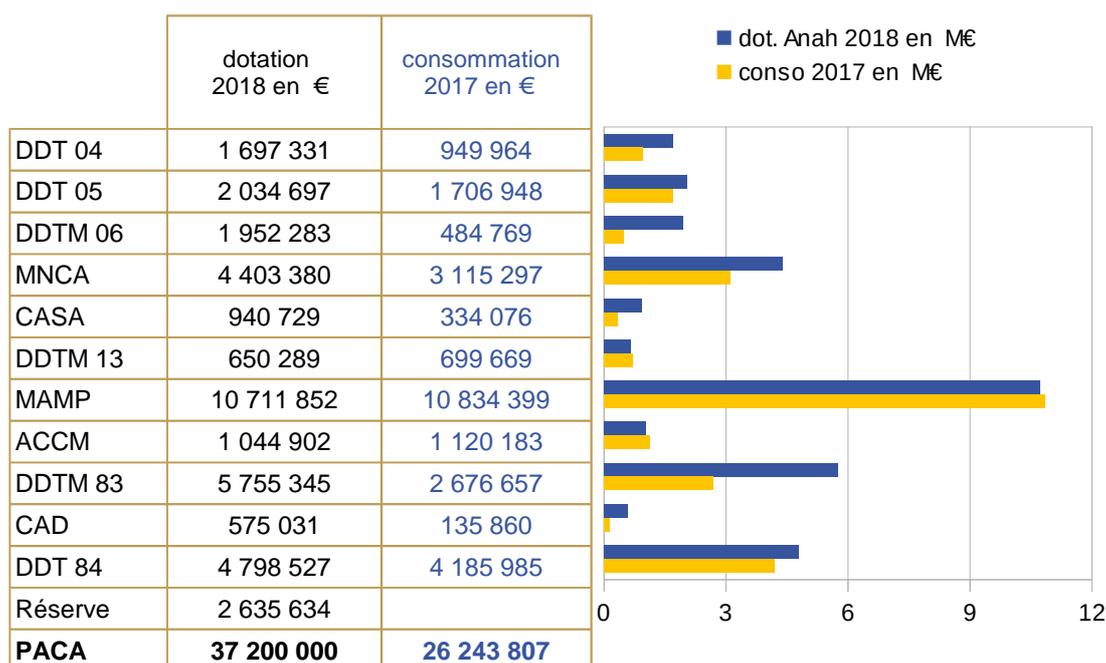


## RÉPARTITION DES CRÉDITS

Les dotations pour travaux attribuées aux territoires ont été calculées sur la base des montants moyens de subventions nationaux.

Une dotation ingénierie de 3 M€ a été répartie entre les territoires. Ce montant est supérieur à celui engagé en 2017 mais permet de prendre en compte le dynamisme des territoires, exprimé notamment dans les protocoles NPNRU avec un volet copropriétés dégradées. Ces études permettront de calibrer les dotations nécessaires pour entreprendre des travaux sur ces mêmes copropriétés dans les années à venir.

L'enveloppe financière de 2,6 M€ pour réaliser les objectifs de 1581 logements en copropriétés en difficulté et de 15 PB MOI est mise en réserve au niveau régional.



Source : Infocentre Anah – extraction des données le 31 décembre 2017

Réalisation : DREAL PACA – Service Énergie Logement – Unité Qualité du Bâtiment (UQB)

Contact : uqb.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr